REFERENTIEL

Démarche qualité

Gestion des activités culturelles

Vous trouverez ci-joint à titre d'exemples (à la suite) :

- Droit en matière de projection vidéo
- Mode d'emploi audiovisuel USA 2012

Les Alliances françaises à l'étranger, bien que régies par le droit local, projettent des vidéos françaises. Dès lors, en matière de projection vidéo, elles doivent se conformer au droit français en vigueur.

DROIT EN MATIERE DE PROJECTION VIDEO

L'achat et l'utilisation de support vidéo en collectivité sont soumis à une législation précise. C'est le C.P.I. (le Code de la propriété intellectuelle) qui régi l'environnement juridique de l'audiovisuel et définit les conditions de protection et de rémunération des différentes formes de création littéraire, artistique, techniques et commerciales.

Les auteurs (producteurs…) jouissent d'un droit de représentation et de reproduction sur leur œuvre. Cela leur permet d'obtenir une rémunération lors de l'exploitation de cette œuvre.

Les supports vidéo et D.V.D.

Les projections publiques sont toutefois autorisées, sous réserve de la signature d'un contrat de représentation et sous certaines conditions : la projection d'un film ne doit pas être l'activité principale de l'association ou de l'organisme contractant, elle doit également être entièrement gratuite.

Des organismes privés ou institutionnels se chargent de négocier les droits de représentation des œuvres, qui sont ensuite proposées aux organismes acheteurs. Il est interdit de projeter en public des vidéos provenant de vidéoclubs, de sites internet ou de grandes surfaces. Dans le cadre des réseaux culturels et éducatifs non commerciaux, différents types de droits sont négociés avec les producteurs indépendants ou les éditeurs vidéo. Ces droits restent attachés au support acheté pour leur durée de vie (sauf exception).

- **Les programmes audiovisuels pour le « prêt individuel »** sont prêtés **gratuitement** à des particuliers, pour une utilisation **privée et familiale**.

Tout visionnage de ces vidéos en dehors du domicile privé est interdit. Il est interdit de permettre leur représentation publique, directement ou indirectement, ou d'organiser une telle représentation.

- **Les programmes audiovisuels pour la « consultation »** peuvent être visionnés**,** dans les locaux de l'organisme acquéreur, individuellement ou en **groupe restreint** (personnes fréquentant les locaux de l'organisme acquéreur), **à titre gratuit.**

Il est interdit de demander une quelconque participation aux frais ou titre d'adhésion pour permettre l'accès à ces représentations. Il est également interdit de communiquer sur cette représentation à l'extérieur de l'organisme acquéreur.

La « projection publique

La projection publique est une activité de type cinématographique avec programmation : appel à un public extérieur à l'organisme acquéreur par l'édition de programmes, d'affiches, de tracts… Dans cette hypothèse, le cadre juridique général applicable est celui de la projection publique non commerciale.

Les droits de projection publique ne sont pas des droits vidéographiques attachés à un support. Ils sont incorporels, limités dans le temps (projection unique) et détenus par les distributeurs de films en salle ou les producteurs eux-mêmes ;

L'organisme diffuseur ayant fait l'acquisition de ces droits locatifs sera tenu d'acquitter directement auprès des sociétés d'auteurs (SACEM...) ou auprès d'autres intermédiaires (Adav-europe, Swankfilms ou Collectvision) les droits susceptibles d'être dus au titre des projections publiques.

Les émissions télévisées

Depuis le 1 février 2007, les émissions télévisées des chaînes françaises hertziennes et de la TNT sont « libérées de droits pour la classe ». Les enseignants et documentalistes peuvent désormais les enregistrer et les utiliser, dans le cadre d'une activité d'enseignement. La mention d'auteur est alors obligatoire. L'enregistrement doit être temporaire et exploité immédiatement (il ne peut être référencé dans une base de données documentaire).

Pour plus d'informations, consultez :

- L'association interprofessionnelle Images en Bibliothèques :
http://www.imagesenbibliotheques.fr/

- L'association pour le développement des documents numériques en bibliothèques :
http://www.addnb.fr/

AllianceFrançaiseUSA
DELEGATION GENERALE

Mode d'emploi d'une activité audiovisuelle en Alliance française USA

© Délégation générale de l'Alliance française aux Etats-Unis, juillet 2012

Conception : Alice Brunot avec la collaboration de Jérémy Ruah et Marine Lelièvre et de Delphine Selles (SCAC) et Anne-Catherine Louvet (Institut français)

Catherine Clément, colloque de l'Alliance francaise, janvier 2011

"Quel idéal artistique français pouvons-nous transmettre ? Transformons légèrement la question : qu'est-ce qui, dans le monde entier, définit artistiquement un pays ? (...). Un pays est défini en premier lieu par sa cinématographie. (...) La cinématographie était la carte d'identité artistique d'un pays.

Il y a trois grandes cinématographies au monde : en premier lieu, l'Inde, avec 1 000 films par an. (...)

Il y a évidemment les films américains, dont on dit qu'ils dominent le monde : c'est de moins en moins vrai. Il y en a 350 par an, peut-être un peu plus. Nous, cette année, nous sommes arrivés à 250 films. C'est, paraît-il, un record, mais même si nous n'arrivons pas, en quantité, à des choses extravagantes comme l'Inde ou les États-Unis, nous avons la troisième cinématographie du monde. ***Nous avons donc une carte d'identité qui nous place dans le monde. C'est objectif. Ce n'est pas subjectif, ni politique, c'est une réalité objective."***

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES **2**

1. QUELQUES NOTIONS **4**

1.1 UNE PROGRAMMATION CINEMA DANS UNE ALLIANCE 4
1.2 LE DROIT D'AUTEUR 5
1.3 LES DIFFERENTS CADRES DE PROJECTION 5
La diffusion publique non-commerciale *5*
La consultation dans le cadre de cours *6*
Le prêt *6*
1.4 PETIT MEMO TECHNIQUE 7
Les supports *7*
DVD 7
35mm 7
Téléchargement en ligne 7
Autres supports numériques 7
L'équipement technique *8*
1.5 L'ACQUISITION DES DROITS 8
1.6 LA CLASSIFICATION 9

2. LES OUTILS À DISPOSITION DU RÉSEAU **10**

2.1 LE CATALOGUE DES FILMS LIBRES DE DROITS DE L'INSTITUT FRANÇAIS ET DU SCAC POUR DVD ET 35MM 10
Présentation du catalogue en ligne de films de l'Institut français *10*
Accès à la base de données *11*
Procédures de réservation *11*
Réservations 11
Envois et prises en charge 12
Communication 12
2.2 LA PLATEFORME IFCINEMA DE TELECHARGEMENT DE FILMS 13
Le catalogue *13*
De nombreux bonus éditoriaux 13
Appuis techniques *14*
Procédures *14*
Inscriptions 14
A savoir 14
Questions techniques 14
Demande de pass 15
Communication 15
2.3 L'OFFRE DE PROGRAMMES, CYCLES THEMATIQUES ET RETROSPECTIVES 15
2.4 LES CONTACTS DES DISTRIBUTEURS 16
Centrales d'achat de films *16*

2.6 AUTRES CATALOGUES 17
Laplateforme.be *17*
ONF.ca *17*
La vidéothèque du CNRS *17*
L'INA et les ressources TV *18*
2.8 LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES 19
Le catalogue "audiovisuel éducatif" *19*
TV5 monde *19*
Les fiches pédagogiques *19*
2.8 LES GRANDS RENDEZ-VOUS ANNUELS 20
Myfrenchfilmfestival - janvier *20*
La fête de l'animation - octobre *20*
Le mois du film documentaire - novembre *20*
Le jour le plus court - 21 décembre *21*
CONTACTS 22
Délégation générale de l'Alliance française USA (DGAF USA) 22
Institut français 22
Ambassade de France aux Etats-Unis - poste de New-York 22
ANNEXES 23
Logo Institut français 23
Logo Services culturel de l'Ambassade de France aux Etats-Unis 23
Mode d'emploi IF Cinéma 23
Liste des films à droits acquis pour les Etats-Unis sur la plateforme IF Cinéma Formulaire de demande de DVD auprès des services culturels 23
Proposition de cycles thématiques libre de droits USA 23
Contrat de collaboration avec cinéma partenaire 23

1. Quelques notions

1.1 Une programmation cinéma dans une Alliance

Il est essentiel de donner le goût du cinéma très jeune et partout dans le pays, le goût du cinéma de patrimoine, de la nouvelle vague mais aussi du cinéma récent. Il est tout aussi important de faire connaître de nouvelles figures du cinéma français. Et tout cela pour des raisons de rayonnement culturel, mais pas seulement. L'enjeu est aussi économique. Le cinéma français est un des biens qui s'exporte encore très bien. Et si le cinéma français continue de rapporter autant à l'étranger, c'est notamment parce que le réseau culturel, par le biais des attachés audiovisuels, [et des Alliances françaises] avec leurs partenaires que sont l'Institut Français et Unifrance, travaillent énergiquement à ce qu'il soit vu et promu. Car pour amener un public étranger, a fortiori américain, au cinéma français, compte tenu des moyens en marketing et communication investis par les sociétés de productions américaines, il faut faire largement circuler les films afin que le bouche à oreille fonctionne et surtout que la presse s'en empare. Aux Etats-Unis il est d'autant plus essentiel de montrer le cinéma français dans les réseaux non commerciaux que le nombre de films distribués excède rarement la cinquantaine alors que la France produit chaque année plus de 200 films. Idéalement, de nos jours, pour amener le public américain à la salle, et notamment les jeunes (qui regardent de plus en plus le cinéma sur leur ordinateur ou sur un i-pad, et pour lesquels la salle n'est pas nécessairement perçue comme une expérience forte en soi), il faut créer des événements, monter un débat, faire venir les protagonistes, les créateurs, penser en terme d'événements pluridisciplinaires, penser des événements trans-média, travailler autour de l'impact des technologies sur la création et la diffusion.

(extrait de la note stratégique du département audiovisuel de l'Ambassade de France aux Etats-Unis - NY, octobre 2011)

Les Alliances françaises américaines sont donc le relais naturel du cinéma français et francophone aux Etats-Unis, d'autant plus que de nombreuses ressources sont à notre disposition pour disposer d'une programmation à très faible coût, rendant l'activité de ciné-club accessible à tous: celles mises à disposition par l'Etat français mais aussi par nos partenaires et les autres Etats francophones producteurs de cinématographie. Les rétrospectives ou cycles thématiques nous permettent d'élaborer des programmes cohérents qui "griffent" nos Alliances et peuvent devenir de vrais outils marketings et d'approche de partenaires, ceci sans parler des festivals. C'est aussi une activité culturelle en lien direct avec l'apprentissage de la langue, qui permet facilement de dresser des passerelles avec les classes de langue. Les programmations à destination du jeune public et aux familles peuvent être considérées comme partie intégrante du cursus. Enfin, à travers la diffusion de films documentaires, nous aidons à la connaissance de la culture française, des idées et des savoirs.

1.2 Le droit d'auteur

Les Alliances françaises à l'étranger, bien que régies par le droit local, projettent de l'audiovisuel français (films ou programmes tv) sur tous supports. Dès lors, en matière de projection vidéo, elles doivent se conformer au droit en vigueur.

L'achat et l'utilisation de support vidéo sont soumis à une législation précise. C'est le C.P.I. (le Code de la propriété intellectuelle) qui régit l'environnement juridique de l'audiovisuel et définit les conditions de protection et de rémunération des différentes formes de création littéraire, artistique, technique et commerciale.

Le droit d'auteur garantit la protection des oeuvres littéraires, dramatiques, artistiques, audiovisuelles et musicales, des enregistrements sonores, des représentations d'une oeuvre en public et des télécommunications.

Les créateurs audiovisuels jouissent comme tous les autres auteurs d'un droit de représentation et de reproduction sur leur oeuvre. Cela leur permet d'obtenir une rémunération lors de l'exploitation de cette oeuvre et d'en contrôler l'utilisation.

Toute projection de film doit donner lieu à la vérification des droits (durée, lieu et support), et à défaut à une demande d'autorisation auprès de l'ayant droit (généralement assortie de frais de location).

Il existe certaines oeuvres libres de droit qui sont

- les oeuvres du domaine publiC
- les oeuvres dont les titulaires de droits ont abandonné ou négocie ceux-ci et ont ainsi rendu l'œuvre en usage libre

1.3 Les différents cadres de projection

La diffusion publique non-commerciale

Par **projection publique** on entend une activité de type cinématographique avec programmation (appel à un public extérieur à l'organisme acquéreur par l'édition de programmes, d'affiches, de tracts) qu'elle soit payante ou gratuite, ouverte à un public large (séance de ciné-club, soirée culturelle ou d'éducation permanente, coin vidéo pour jeunes lors d'une activité publique...) ou à un public restreint (colloque, formation, réunion de groupe,...).

La projection publique d'une œuvre audiovisuelle n'est pas libre, elle est soumise à autorisation (contrairement à la projection privée, dont les droits sont acquis de manière automatique, qui peut, elle, être effectuée en privé sans autorisation préalable).

Aux Etats-Unis, on entend par **séance non-commerciale** une séance, gratuite ou payante, qui a lieu dans le cadre d'une association ou groupement légalement constitué agissant sans but lucratif (statut 501(c)(3)), avec des films pour lesquels les droits ont été acquis. La projection ne génère donc pas de bénéfice : il s'agit soit d'une projection entièrement gratuite, soit d'une projection accompagnée d'une

billetterie, si et seulement si cette billetterie sert à rentrer dans vos frais de projection (paiement du projectionniste, location de salle, frais d'envoi, de communication etc...), sans dégager de bénéfices. Dans ce cas, le prix du billet doit être inférieur au prix du billet de cinéma en salles commerciales.

Les séances publiques de cinéma organisées par des Alliances françaises entrent dans ce cadre. En revanche, une séance organisée dans un cinéma partenaire qui n'a pas le statut associatif entre dans le cadre des projections commerciales. Cela signifie que les films qui disposent de droits de diffusion non commerciale ne peuvent pas être diffusés dans les salles de cinéma, sauf si celles-ci organisent des séances à tarif réduit et ne dégageant aucun bénéfice.

ATTENTION : La cassette vidéo, le DVD ou le Blu-Ray **achetés dans le commerce**, loués dans un vidéo-club ou le programme enregistré à la télévision ne peuvent légalement être utilisés que dans un cadre privé et sont donc limités à une utilisation dans le cercle de famille restreint ou à des fins d'illustration de l'enseignement dans un usage partiel. Ce qui signifie que toute utilisation dans un cadre public, qu'elle soit payante ou gratuite, est strictement interdite ou soumise à une autorisation préalable de l'ayant droit. Seuls les supports autorisés par les ayants droits sont susceptibles d'être projetés. Projeter des films sans en avoir préalablement vérifier les droits constitue une infraction et l'Alliance qui n'obéit pas à cette règle risque une amende.

La consultation dans le cadre de cours

Les programmes audiovisuels pour la « **consultation** » peuvent être visionnés, dans les locaux de l'Alliance dans le cadre de cours ou d'ateliers, individuellement ou en groupe restreint à titre gratuit. Il est interdit de demander une quelconque participation aux frais. Il est également interdit de communiquer sur cette représentation à l'extérieur de l'Alliance française.

Selon la législation francaise, nous avons le droit d'utiliser des **extraits des oeuvres audiovisuelles acquises dans le commerce** à des fins pédagogiques, mais nous ne pouvons pas distribuer cet extrait ni utiliser une œuvre dans sa totalité. Un extrait est limités à six minutes et inférieurs au dixième de la durée totale de l'œuvre intégrale. Si plusieurs extraits d'une même œuvre sont utilisés, la durée totale de ces extraits ne devra pas excéder 15 % de la durée totale de l'œuvre.

Depuis le 1er février 2007, **les émissions télévisées** des chaînes françaises hertziennes et de la TNT sont «libérées de droits pour la classe». Les enseignants et documentalistes peuvent désormais les enregistrer et les utiliser, dans le cadre d'une activité d'enseignement, en mentionnant les auteurs (sauf si l'exercice consiste a les reconnaître). L'enregistrement doit être temporaire et exploité immédiatement (il ne peut être référencé dans une base de données documentaire).

Le prêt

Les programmes audiovisuels pour le « **prêt individuel** » sont prêtés gratuitement dans le cadre de bibliothèques ou médiathèques à des particuliers, pour une utilisation privée et familiale. Tout visionnage de ces vidéos en dehors du cercle privé est interdit. Il est interdit de permettre leur représentation publique, directement ou indirectement.

1.4 Petit mémo technique

Les supports

DVD

Les DVD vidéos ont progressivement remplacé les cassettes VHS (vidéos) : la qualité d'image et sonore est meilleure, il est possible de choisir la langue et les sous-titres.

Afin de limiter les exportations de disques, les DVD sont encodés par zone géographique. Il existe actuellement 6 zones dans le monde : la zone 1 correspond à l'Amérique du Nord, la zone 2 à l'Europe et la zone 4 à l'Amérique latine, Caraïbes, Australie et Nouvelle-Zélande.

Il faut donc être prudent car certains lecteurs DVD achetés aux Etats-Unis ne pourront pas lire des DVD provenant de France. De plus en plus de lecteurs DVD sont capables de lire les DVD de toutes les zones, il faut donc les privilégier. Il faut également essayer de se procurer des DVD non zonés autant que possible.

L'Institut français met à notre disposition des DVD NTSC toutes zones de haute qualité destinés à la projection publique.

35mm

Le support 35mm, idéal pour la projection publique en salle, exige du professionnalisme : les 35mm, également nommées "copies 35", se présentent sous forme de bobines de pellicule. Ce support est fragile et d'un coût bien supérieur au DVD. Il nécessite un projectionniste professionnel et un projecteur adapté au 35mm. C'est donc le format adéquat pour des projections publiques dans des salles partenaires, dans le cadre de festivals ou événements de prestige.

Le coût du transport des copies ainsi que l'encombrement sont à prendre en considération également. Pour un film de 90min, compter un poids de 25kg environ.

Téléchargement en ligne

Le téléchargement est le support idéal pour les ciné-club. La plateforme de téléchargement **IFcinéma** est accessible via le site de l'Institut français pour PC et Mac (www.ifcinema.institutfrancais.com). Pour obtenir un film il suffit de s'inscrire, télécharger le lecteur de la plateforme puis de sélectionner le film voulu.

Il est possible de télécharger un film pour le visionner une fois déconnecté d'internet ou de le visionner directement en "streaming". Il est préférable d'opter pour le téléchargement afin d'éviter de mauvaises surprises (coupures Internet, etc).

(plus de détails dans le point 2.2 de ce document)

Autres supports numériques

De nombreux autres formats numériques existent :

- la Beta, également nommée DigiBeta et Betacam, réservée à la projection professionnelle et proposée par l'Institut français pour certains films

- - le DCP, format professionnel de projection en salle qui sera petit à petit proposé par l'Institut français pour certains films
- - le Blu-Ray, nécessitant un lecteur spécifique
- - les vidéos compressées à partir d'un DVD au format divx
- - les vidéos téléchargées à partir de youtube (download helper pour firefox) au format flv
- - les vidéos provenant d'une caméra ou appareil photo avec des extensions avi ou mpg

Le programme (gratuit) VLC permet de lire la grande majorité des formats vidéos et est très simple d'utilisation. Vous pouvez le télécharger légalement sur internet.

L'équipement technique

Si les projections se font dans les locaux de l'Alliance française, et non pas dans une salle partenaire, il faut disposer de l'équipement technique approprié à la projection publique lorsque l'on monte un ciné-club. Choisir un vidéo-projecteur prend un certain temps... N'hésitez pas à échanger entre Alliances françaises sur ce point.

Si les projections se font dans un cinéma partenaire, il faut vérifier qu'ils disposent du matériel nécessaire à la projection de 35mm, de DCP, de Beta, de DVD, de Blu-Ray ou d'un ordinateur connecté à Internet (dans le cas d'un téléchargement sur la plateforme IFcinéma).

1.5 L'acquisition des droits

"L'Alliance ne projette que des films dont elle a les droits" est un critère obligatoire dans le référentiel qualité élaboré par la Fondation Alliance française en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, référentiel permettant à chaque Alliance de se donner un cadre, une feuille de route dans sa démarche d'amélioration continue.

Il y a trois manières de se procurer des films :

1/ les films du catalogue de l'Institut français ou d'autres partenaires, libres de droits pour les Etats-Unis (voir plus loin "Les outils à disposition du réseau")

2/ les films des distributeurs américains, avec droits à payer

3/ pour les films hors de ces 2 cas, nécessité de contacter les ayants droits ou distributeurs en France pour obtenir droits et supports

Les droits de projection publique peuvent être restreints à certains supports (35mm, DVD, téléchargement), limités dans la durée (date d'échéance des droits), à un nombre limité de projections, et à certains territoires.

1.6 La classification

Aux Etats-Unis, aucune loi ne régit le classement des films, quel que soit le support, et, en cas de classement d'un film, exploitants et spectateurs sont libres de le respecter ou non. La Motion Picture Association a toutefois pour mission de classer les films dans le but d'informer le public.

Pour connaître la classification d'un film, il faut le chercher sur www.filmratings.com, en essayant avec le titre français et/ou anglais.

Si le film n'est pas répertorié, cela signifie qu'il n'a pas de classification américaine (ce qui est le cas des films qui ne sont pas sortis aux Etats-Unis). La classification *Not Rated* (ou *NR*) est alors nécessaire, elle indique que l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte l'accompagnant.

Catégories de classement :

G Aucune limite d'âge
PG Supervision parentale suggérée
PG-13 Prudence des parents fortement conseillée
R Suggère que l'accès soit limité aux personnes âgées de 17 ans et plus ou accompagnées d'un adulte
NC-17 Recommande que l'accès soit limité aux personnes âgées de 18 ans et plus

2. Les outils à disposition du réseau

Pour avoir accès à une programmation gratuite ou à faible coût, nous vous invitons à utiliser les films proposés sur le catalogue de l'Institut français, opérateur culturel du ministère des Affaires étrangères et européennes (ex culturesFrance, ex AFAA), et dont il a réglé les droits, en choisissant un film en format DVD ou 35mm dans sa base de données ou via par sa plateforme de téléchargement IFcinéma; mais aussi les sélections mises à la disposition dans la programmation générale de la DGAF (cycles thématiques, Eurochannel, Résolument animés, etc).

Pour les films francophones belges ou canadiens, il n'existe pas d'organisme équivalent à l'Institut français qui acquière les droits pour les institutions culturelles. L'acquisition doit donc se faire au cas par cas. La Délégation de l'Alliance française USA (DGAF USA) est en contact avec les ayants-droit afin de proposer aux Alliances des films ou coffrets libres de droits.

2.1 Le catalogue des films libres de droits de l'Institut français et du SCAC pour DVD et 35mm

Présentation du catalogue en ligne de films de l'Institut français

Le catalogue de films de l'Institut français rassemble une offre riche de films français (fiction, documentaire) et de films africains, des collections autour de cinéastes contemporains, des cycles thématiques, des trésors rares de l'histoire du cinéma, des courts métrages, des films d'animation, des documentaires...

L'Institut français acquiert des droits pour diffusion non commerciale à l'étranger. Cela permet au réseau culturel français à l'étranger et à ses partenaires de diffuser un film, dont l'Institut français a acquis les droits pour les Etats-Unis, sans payer de droits au distributeur américain ou à l'exportateur français.

Le catalogue en ligne des films, accessible sur le site de l'Institut français, détaille l'ensemble de l'offre avec droits en cours dans chaque pays. Y figurent d'ores et déjà plus de 3000 titres tous supports, dont 600 titres en DVD. Le catalogue s'enrichit petit à petit de nouveaux films avec droits en cours, quels que soient les supports : 35mm, DVD, Beta et téléchargement.

Cette base de données, consultable par tous, réseau et partenaires du réseau, est conçue pour effectuer des recherches simples (par film, auteur, genre, thème, support, langue...), des recherches avancées multi-critères et surtout voir clairement les droits acquis par l'Institut français pour le territoire américain.

En plus d'informer, cette base permet de passer une commande en ligne des films avec droits. Seuls les établissements du réseau (SCAC, IF, CCF, Alliances françaises) sont habilités à passer commande pour eux-mêmes ou leurs partenaires locaux.

Bon à savoir

Une nouvelle version de cette base de données, est en cours de réalisation, pour une recherche plus fine, plus sûre et intuitive. Elle sera disponible à l'été 2012.

Actuellement seuls les films avec droits en cours sont en ligne. Les films dont les droits sont échus n'apparaissent pas dans la base.

Les titres en bleu indiquent que les droits sont autorisés pour le pays et peuvent faire l'objet d'une commande en ligne.

Les titres en gris indiquent que les droits en cours ne sont pas acquis pour le pays : une autorisation de l'ayant droit est nécessaire pour réserver par mail ce film.

Pour toute demande de film dont les droits sont échus, des copies peuvent être toutefois réservées, assortie d'une autorisation de l'ayant-droit. Le service audiovisuel de l'Ambassade de France aux Etats-Unis est à votre service pour vous aider à identifier les ayants-droit et rechercher un film qui ne figure pas dans la base de données. Certains films sont en effet en cours d'inscription et ne sont donc pas encore présents dans la base de données.

Le site de l'Ambassade de France aux Etats-Unis, www.frenchculture.org, reprend partiellement la liste des films de l'Institut français disponibles pour le territoire américain avec des ressources déjà traduites en anglais. Vous trouverez ces films en cliquant sur "Grants Programs Links" en haut à gauche de la page d'accueil, puis sur "Films & Multimedias" et enfin "Non-Commercial Distribution".

Accès à la base de données

www.institutfrancais.com, rubrique Cinéma, Catalogue, Accéder au catalogue x 2 puis indiquez votre pays de résidence (obligatoire)

Vous pouvez procéder à votre recherche (simple ou avancée).

Procédures de réservation

Réservations

Pour les DVD des cycles thématiques, la DGAF USA propose tout au long de l'année des cycles thématiques et des coffrets et gère un stock de plusieurs copies de ces films.

Pour obtenir un ou plusieurs DVD de ces cycles il suffit de s'inscrire sur la fiche d'inscription du cycle sur la plateforme AF USA au moins deux mois avant la date de projection du premier film. Il vous sera confirmé leur disponibilité.

Après projection du film, la DGAF USA vous indiquera s'il faut leur renvoyer le DVD ou le faire passer à une autre Alliance.

Pour les films en DVD, le poste de New-York garde en stock plusieurs copies de certains films disponibles en DVD. Ils sont mis à la disposition des partenaires. Il suffit simplement de leur faire une demande 2 mois à l'avance auprès de Delphine Selles en lui envoyant le formulaire de demande, en mettant en copie l'attaché culturel de circonscription.

Une Alliance peut emprunter jusqu'à 5 films à la fois et chaque film peut être gardé un maximum de 2 mois. Après utilisation des films, ils sont à renvoyer à Delphine Selles, à New York, afin qu'ils puissent continuer à circuler sur le territoire. Dans le cas où les films ne seraient pas retournés, l'Alliance française ne pourra plus commander de films.

Si le DVD d'un film n'est pas disponible à New-York, ceci vous sera communiqué et il vous faudra le commander directement sur la base de données de l'Institut français.

Pour les films en 35mm, merci de prendre contact avec le poste de votre circonscription et Delphine Selles afin de demander si la valise diplomatique peut être utilisée pour l'envoi des films depuis Paris. Après accord de l'utilisation de la valise, les réservations doivent se faire directement sur la base de données de l'Institut français. Après avoir fait une réservation, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception de la demande par email. Merci de bien faire suivre cet email à Delphine Selles, au poste de New-York, afin que, dans la mesure du possible, les films que vous faites venir puissent circuler sur le territoire. Attention de ne pas lancer la communication sur cette programmation tant que vous n'avez pas reçu confirmation de disponibilité du film.

Envois et prises en charge

Pour les DVD envoyés par la DGAF USA, les frais d'envoi A/R (Fedex) sont à prendre en charge par l'Alliance française programmatrice. Dans le cas où le DVD circule directement d'une Alliance à une autre, c'est l'Alliance qui reçoit le DVD qui prend en charge l'envoi.

Pour les DVD envoyés par le poste de New-York, les frais d'envoi A/R (Fedex) sont à prendre en charge par l'Alliance française programmatrice.

Pour les 35mm et DVD envoyés depuis Paris, les copies peuvent être envoyées par valise diplomatique jusqu'au Consulat le plus proche de l'Alliance. Dans ce cas, les frais d'envoi du Consulat juqu'au lieu de projection, ainsi que le retour de la copie vers le poste, sont à prendre en charge par l'Alliance française programmatrice.

Communication

Les logos de l'Institut français et des services culturels de l'Ambassade de France aux Etats-Unis doivent impérativement apparaître sur tout matériel promotionnel et les communiqués de presse présentant les films.

2.2 La plateforme IFcinéma de téléchargement de films

Avec sa plateforme de téléchargement, l'Institut français s'attache à promouvoir davantage encore le patrimoine cinématographique et audiovisuel français dans un cadre non commercial, à en faciliter la circulation et le rendre accessible partout dans le monde, en tenant compte des nouveaux usages de diffusion.

Exclusivement destinée au réseau culturel français (SCAC, IF et AF), IFcinéma permet aux utilisateurs de télécharger gratuitement les programmes proposés afin d'organiser des projections publiques non commerciales. Cette plateforme unique propose a minima des films en français et en anglais (sous-titrés). Elle s'enrichie également de sous-titres espagnols et portugais, et propose pour certains films jusqu'à 9 langues. L'Institut français mise sur un service en ligne de qualité facilitant l'accès à une offre de cinéma français, mais aussi de cinéma africain et cinémas du monde, dans les zones les plus diverses.

Le catalogue

IFcinéma offre plus de 130 titres en ligne. Avec près de 100 titres prévus à l'été 2012, l'objectif est d'atteindre progressivement 400 titres en 3 ans. Une partie seulement est disponible sur le territoire américain.

IFcinéma propose un catalogue de films de fictions et de documentaires relatifs aux thématiques portées par l'Institut français (spectacle vivant, arts visuels, culture scientifique, débat d'idées). Sa ligne éditoriale est variée et ouverte au cinéma français comme aux cinémas du monde, avec une sélection de films de la Cinémathèque Afrique et de films ayant reçu le soutien du Fonds Sud Cinéma.

Tous les genres - comédie, drame, historique, documentaire, animation, spectacle filmé - et tous les formats du cinéma - court métrage, moyen métrage et long métrage - sont représentés.

L'ergonomie soignée et repensée permet un accès direct à l'information et une navigation simple et fluide.

De nombreux bonus éditoriaux

IFcinéma met à disposition du réseau culturel français des contenus additionnels exclusifs, tels que des bonus vidéo, des articles et citations presse, des notes biographiques sur les artistes. La plateforme propose également de multiples fonctionnalités inédites : pour certains films, une offre de sous-titres jusqu'à 9 langues, un kitmédia et des cycles thématiques facilitant la programmation, des modules complémentaires permettant de recenser les films "les plus vus par le réseau", les "nouveautés" ou encore les films à venir "prochainement", ainsi qu'un outil de recherche avancée permettant à terme de filtrer par zone géographique et par sous-titres.

A partir de janvier 2012, certains courts et longs métrages seront accompagnés d'un dossier pédagogique téléchargeable. Il peut s'agir d'une analyse cinématographique permettant un travail d'éducation à l'image, ou plus spécifiquement, d'une exploitation pédagogique pour les enseignants de français langue étrangère de niveaux A2 et B1.

Appuis techniques

La DGAF USA travaille en étroite collaboration avec l'Institut français pour l'amélioration de la plateforme. Les limitations dues au fait que la documentation ne soit qu'en français leur ont déjà été signalées. Merci de signaler à la DGAF USA toute difficulté d'utilisation ou problème technique qui n'aurait pas pu être réglé.

Procédures

Inscriptions

http://www.ifcinema.institutfrancais.com

A savoir

Les films peuvent être vus en streaming (en ligne) ou en téléchargement (hors ligne).

Le service IFcinéma vous permet de louer des films pendant un mois. Vous êtes libres de le visionner et de le revisionner autant de fois que vous le souhaitez durant cette période. A l'expiration du délai de visionnage, le film ne sera plus accessible.

La licence DRM délivrée est valable pour un ordinateur précis. Vous ne pourrez donc visionner le film que sur l'ordinateur sur lequel vous réalisez l'acquisition de licence, c'est-à-dire sur lequel vous lancez sa première lecture dans le lecteur vidéo.

Questions techniques

Pour une utilisation optimale du service, il est recommandé :

Ordinateur Portable (PC ou MAC) de moins de 2 ans
Taille écran : 17 pouces
Carte graphique : Nvidia ou ATI
Processeur : Intel Core i3
Disque dur : 250 Go
Mémoire RAM : 4 Go

Vidéoprojecteur
- Pour les grandes salles (+ de 200 places) : vidéoprojecteur professionnel Full HD 1080p
- Pour les petites salles : vidéoprojecteur HD 720p ou standard

Attention : vérifiez la compatibilité entre le vidéoprojecteur et l'ordinateur au niveau des prises :
- pour un ordinateur PC de moins de 2 ans : prise HDMI
- pour un ordinateur PC de plus de 2 ans : vérifiez s'il possède une prise VGA ou HDMI et prendre le vidéoprojecteur en conséquence.
- pour un ordinateur MAC : utilisez un adaptateur VDI mâle vers une prise HDMI femelle et un adaptateur VDI vers une prise VGA.

Demande de pass

Il est possible de donner accès à IFcinéma à certains partenaires locaux tels que les ciné-clubs associatifs, mus2es, cinémathèques et universités, par des systèmes de pass temporaires qui seront attribués sur demande par la DGAF USA. Les pass servent à accéder temporairement et ponctuellement au téléchargement de films sur IFcinema.

Pour toute demande de pass, vous êtes tenus de fournir les informations suivantes:
- le nom de la personne, sa fonction, le nom et la nature de sa structure
- le nombre de pass demandé (téléchargement de 1 à 5 films, avec ou sans durée d'utilisation
- le détail de la programmation (nombre de projections, dates, titre des films, public)

Communication

Les logos de l'Institut français et des services culturels de l'Ambassade de France doivent impérativement apparaître sur tout matériel promotionnel et les communiqués de presse présentant les films projetés via la plateforme.

2.3 L'offre de programmes, cycles thématiques et rétrospectives

La DGAF USA propose différents cycles thématiques et coffrets, pensés comme des "kits" de programmation.

- les programmes de **courts-métrages** dont les droits ont été négociés sur une période précise avec des partenaires (Tour d'Europe d'Eurochannel, courts métrages de genre, etc), tout comme des coffrets dont les droits ont été acquis par l'Institut français (Résolument animés, les lutins du court-métrage, etc).

- des cycles de **longs-métrages** fiction ou documentaire que nous avons élaborés à votre attention en étroite collaboration avec les services culturels de l'Ambassade de France et les Alliances françaises qui ont souhaité mettre en commun le travail de programmation réalisé à partir des catalogues de films libres de droits. La circulation de ces DVD est géré directement par la DGAF USA. Pour obtenir un ou plusieurs DVD de ces cycles il suffit de s'inscrire sur la fiche d'inscription du cycle sur la plateforme AF USA.

- de l'audiovisuel canadien: des coffrets de films d'animation, de documentaires et de films jeune public en français et sous-titrés en anglais ou interprétés en anglais et sous-titrés en français dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Fondation Alliance française et l'Office national du film du Canada

- en projet, la circulation de programmation de cycles thématiques plus ambitieux dont les droits seront négociés par la DGAF USA pour une circulation sur le réseau.

2.4 Les contacts des distributeurs

Il est tout à fait possible de contacter directement les distributeurs de films aux Etats-Unis ou les ayants-droit en France dans le cas où le film n'est pas distribué aux Etats-Unis, afin de négocier les meilleurs tarifs pour les droits d'auteurs.

Pour savoir si un film est distribué aux Etats-Unis et connaître le distributeur il faut aller sur www.imdb.net et rechercher le film. Une fois sur la fiche du film, dans la section "compagny credits" cliquez sur "see more" (au niveau de la ligne "Production Co"). Vous obtiendrez la liste des distributeurs, il faut alors rechercher le dernier distributeur américain en date.

Delphine Selles, à l'Ambassade de France à New York peut aussi vous aider à identifier les ayants-droit américains et français.

Le catalogue du programme **tournées,** catalogue des films de sortie récente aux Etats-Unis, est aussi une excellente ressources de contacts. Vous le trouverez sur le site de l'Ambassade de France aux Etats-Unis, www.frenchculture.org, en cliquant sur "Grants Programs Links" en haut à gauche de la page d'accueil, puis sur "Films & Multimedias" et enfin "Tournées Program".

Astuce : Plus vous choisirez de films auprès du même distributeur, moins ce sera onéreux (comptez néanmoins de 150 à 500 USD selon le distributeur)

Astuce AF : circulation des informations entre Alliances françaises du réseau et négociation commune des droits.

Centrales d'achat de films

Aux Etats-Unis, la **Motion Picture Licensing Corporation** (MPLC) a mis en place la **MPLC Umbrella licence** qui permet, moyennant un abonnement annuel de quelques centaines de dollars, de projeter des films légalement.

Il est ainsi possible de projeter un film qui a été loué ou acheté dans le commerce, toutefois certaines contraintes s'appliquent :

- Les producteurs et/ou distributeurs doivent faire partie de la liste partenaire de la MPLC
- - Les projections doivent être réservées aux membres de l'Alliance ou gratuite pour les extérieurs
- - Les projections doivent se dérouler à l'Alliance
- - Des restrictions autour de la communication de la projection s'appliquent

Plus de renseignements sont disponibles sur le site de la MPLC

Il existe également en France des centrales d'achat de films réservée exclusivement aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux qui permettent l'achat de films en ayant les droits de prêt et de diffusion dans les locaux de l'Alliance, mais le problème du zonage rend difficile leur utilisation.·Il s'agit par exemple de Colaco (colaco.fr), Adav (adav-assoc.com), Le film français (www.filmfr.com) ou Circle (www.circle.fr).

2.6 Autres catalogues

Laplateforme.be

vitrine de promotion des documentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès des opérateurs culturels et des enseignants. http://www.laplateforme.be/

Laplateforme.be, en complémentarité avec les opérations de promotion commerciale menées par les professionnels du secteur, vise à promouvoir les documentaires produits au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès du secteur socio culturel et pédagogique et à l'inciter à les programmer dans le cadre de projections publiques et/ou scolaires. Laplateforme.be n'intervient pas comme distributeur mais plutôt comme une vitrine dynamique de la production documentaire. Interface entre les utilisateurs et les ayants droits des films, elle n'intervient et n'intercède ni dans les négociations relatives aux coûts d'acquisition et/ou de location du support ni dans celles relatives à la rétribution des droits d'auteurs liés à une projection publique de l'œuvre.

ONF.ca

http://www.onf.ca/

À titre de producteur et de distributeur public canadien d'œuvres audiovisuelles, l'ONF crée des œuvres interactives, des documentaires à caractère social, des animations d'auteur et de la fiction alternative qui présentent au monde un point de vue authentiquement canadien. Il collabore avec des cinéastes, des créateurs multimédias et des coproducteurs créatifs de toutes les régions du Canada, avec diverses communautés ethnoculturelles et autochtones, et avec des partenaires du monde entier. Depuis sa fondation en 1939, l'ONF a créé plus de 13 000 productions et remporté au-delà de 5000 récompenses, dont 4 prix Webby, 12 Oscars et plus de 90 prix Génie.

ONF.ca est une destination Web pour voir des films produits par l' Office national du film du Canada. Sa mission est de favoriser l'accès à notre collection à l'ensemble des Canadiens et au reste du monde.

Sur abonnement pour utilisation scolaire et institutionnelle pour une utilisation strictement réservée à des fins éducatives et non commerciales. Ce site Web et son contenu peuvent être utilisé uniquement à d'authentiques fins d'éducation et de recherche et non pas à des fins commerciales ou lucratives quelconques. Individuellement, les enseignants peuvent présenter le site Web et son contenu en classe à des groupes de 150 élèves au plus et ce, sans frais d'entrée.

La vidéothèque du CNRS

La Vidéothèque, riche de plus de 1.500 films produits ou coproduits par le CNRS depuis les années 60, offre un panorama inédit sur le monde de la science. A travers des reportages, des documentaires, des films d'archives ou d'actualité, tous les domaines scientifiques sont concernés, les mathématiques aussi bien que les arts du spectacle, les sciences de l'espace ou l'écologie… Au sein de cet important patrimoine cinématographique, l'ethnologie, la biologie, la physique et l'archéologie sont particulièrement bien représentées.

Pour faire connaître ses films à des publics variés, chercheurs, enseignants, organismes culturels, sociétés de production, entreprises, particuliers …, la Vidéothèque édite et propose à la vente ses films sur supports VHS et DVD. Elle assure en outre un service de prêts pour les institutions.

Le Catalogue en ligne, bilingue anglais, donne accès à la base de données documentaires, interrogeable en texte intégral ou par rubriques. D'ores et déjà un tiers du fonds peut être visionné gratuitement en ligne et cela augmente au fil des numérisations. L'utilisateur peut sélectionner des séquences, composer un panier de commandes qui devient alors un espace de travail où sont stockées les images retenues.

A terme, le site Internet de la vidéothèque proposera aussi aux chercheurs et aux professionnels de l'audiovisuel des séquences non montées issues des laboratoires et terrains de recherche du CNRS.

Les films édités en DVD ou en vidéo VHS Pal sont vendus pour un usage privé ou institutionnel (droit de visionnements individuels ou en groupe dans les locaux de l'organisme acquéreur). Les projections avec programmation et publicité extérieure, même sans participation aux frais, directe ou indirecte, ainsi que la présentation de films pour des festivals sont soumises à des conditions particulières. Contactez CNRS Images Vidéothèque

L'INA et les ressources TV

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) a pour mission de sauvegarder, numériser, restaurer et partager les archives de la radio et de la télévision française.

Leur site internet propose de nombreuses ressources destinées à un usage privé dans le cadre du cercle familial ou dans le cadre strict des cours, examens et ateliers pédagogiques.

En ce qui concerne la projection publique non commerciale (projection pour les Alliances françaises) :

Il faut que l'Alliance adresse un mail à : sace@ina.fr qui prendra en charge l'expertise de la demande. Ils enverront alors une fiche de renseignements à remplir afin de préciser la nature de la manifestation, le(s) titre(s) demandé(s), ou le thème de la recherche que leurs documentalistes peuvent faire, le support de projection, la date, etc.

Ils vous adresseront également leurs tarifs, qui varient suivant la nature du programme demandé (actualité, production ou spectacle vivant), s'il s'agit d'une intégrale ou d'extraits, et vous informeront de la durée des droits d'exploitations.

L'INA se charge des expertises juridiques et du reversement aux ayants-droit.

Les supports de diffusion doivent impérativement leur être renvoyés après projection.

2.8 Les ressources pédagogiques

Le catalogue "audiovisuel éducatif"

Le département langue française de l'Institut français propose des ressources audiovisuelles et multimédias éducatives destinées aux professeurs et formateurs de français langue étrangère dans le monde.

Ces ressources sont disponibles sur supports DVD, CD, DVDROM, et désormais sur la plateforme IFcinéma en ce qui concerne certains courts métrages. Elles proposent une exploitation pédagogique de documents audiovisuels tels que courts métrages, chansons, reportages, clips musicaux, contes pour enfants…

Les DVD sont pour la plupart sous-titrés en 6 langues (français intégral, anglais, espagnol, portugais, arabe et chinois).

Les droits de diffusion ont été acquis par le ministère des Affaires étrangères et européennes et par l'Institut français. Ils permettent d'utiliser librement ces programmes en classe et dans le cadre d'une diffusion gratuite, culturelle ou éducative.

Vous trouverez la liste de ces ressources ici.

Aux Etats-Unis, le département de la promotion du français de l'Ambassade de France à Washington, et plus particulièrement Marie-Catherine Glaser, est le correspondant audiovisuel éducatif à contacter pour obtenir ces programmes.

TV5 monde

« Apprendre et enseigner avec TV5MONDE » fournit aux enseignants de français langue étrangère (FLE) et français langue seconde (FLS) un ensemble d'outils, de services et de ressources, pour exploiter les émissions de la chaîne et les documents en ligne sur tv5monde.com.
L'originalité de cette approche tient au fait que TV5MONDE travaille en association avec des spécialistes de la pédagogie du FLE pour proposer aux enseignants de français langue étrangère, des pistes d'activités appelées à introduire tous ces contenus de la manière la plus pertinente possible en classe. Ainsi, programmes et manuels sont enrichis par des documents « authentiques », vivants et éphémères.

Plus d'informations sur le site de TV5monde.

Les fiches pédagogiques

Particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement de programmes audiovisuels à destination du jeune public, la DGAF USA est en train d'élaborer et de collecter des fiches pédagogiques qui seront mises à disposition de tous ce qui nous évitera, encore une fois de réinventer la roue chacun de notre côté.

2.8 Les grands rendez-vous annuels

Chaque année, un certain nombre d'événements cinématographiques français sont repris, quels que soit les supports, par l'Institut français afin de les faire voyager dans le monde. Ils sont repris soit sur la plateforme IFcinéma, soit en cycles ou programmes spécifiques. En voici quelques exemples :

Myfrenchfilmfestival - janvier

Tous les ans, en janvier, se déroule dans le monde entier le **festival du cinéma français en ligne** organisé par UNIFRANCE, Allo Ciné avec le soutien du CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) et de nombreux partenaires : **MyFrenchFilmFestival.com.**

Les films sont disponibles aux Etats-Unis moyennant paiement :

- sur la plateforme Internet myfrenchfilmfestival.com et sur DailyMotion
- - sur télévision par câble, dans l'offre VOD, pour les abonnés Comcast, via un accord avec SnagFilm

Afin de faire découvrir la jeune création française aux internautes du monde entier vous pouvez communiquer autour de ce concept inédit avant son déroulement.

La fête de l'animation - octobre

En octobre 2011, l'Institut français s'est associée à l'AFCA (Association Française du Cinéma d'Animation) pour fêter le cinéma d'animation à l'étranger. A cette occasion, le réseau culturel français à l'étranger et ses partenaires sont invités à programmer, avec l'aide du Département cinéma de l'Institut français, des films d'animation : projections publiques, débats, rencontres…

En 2011 Sylvain Chomet (*L'Illusionniste, Les triplettes de Belleville,* …), l'un des réalisateurs français de film d'animation les plus reconnus, a accepté de parrainer cette première édition. En 2012, Jean François Laguioni, réalisateur du film*Le Tableau* sera le parrain de la nouvelle édition.

Le mois du film documentaire - novembre

Partenaire du Mois du film documentaire depuis les origines, le ministère des Affaires étrangères et maintenant l'Institut français coordonnent le volet international de cette manifestation initiée par Images en bibliothèques et le CNC. A cette occasion, le réseau culturel français à l'étranger et ses partenaires sont invités à programmer avec l'aide du département cinéma de l'Institut français des films documentaires : projections publiques, programmations croisées de films français et étrangers, débats, rencontres.

Le jour le plus court - 21 décembre

A l'instar de la Fête de la musique, « Le Jour le plus court » entend célébrer la créativité et la richesse du court métrage en faisant appel a tous, en diffusant des films sur tous les écrans et dans de nouveaux espaces (murs des villes, lieux culturels ou alternatifs, bars, etc).

« Le Jour le plus court » se déroulera chaque année le jour du solstice d'hiver, le 21 décembre.

Initié et coordonné par le CNC, l'Institut français s'est associé à ce projet pour sa diffusion dans le monde, en proposant plusieurs programmes gratuits au réseau culturel français à l'étranger. La DGAF USA vous informera chaque année des modalités du programme.

Contacts

Délégation générale de l'Alliance française USA (DGAF USA)

618 SW 8th Street - Miami, FL 33130 – USA

www.alliance-us.org

Alice Brunot

Déléguée générale adjointe en charge des affaires culturelles

Tel : +1 305 370 3271

Email : dgc@alliance-us.org

Institut français

8-14 rue du Capitaine Scott - 75015 Paris – France

www.institutfrancais.com

Anne-Catherine Louvet

Chargée de mission au Département Cinéma

Tel : + 33 1 53 69 83 24

Email : annecatherine.louvet@institutfrancais.com

Ambassade de France aux Etats-Unis - poste de New-York

972 Fifth Avenue - New York City, NY 10075 – USA

www.frenchculture.org

Delphine Selles

Chargée de mission cinéma au Département film, TV et nouveaux média

Tel : +1 212 439 14 51

Email : delphine.selles@diplomatie.gouv.fr

Annexes

Logo Institut français

Logo Services culturel de l'Ambassade de France aux Etats-Unis

Mode d'emploi IF Cinéma

Liste des films à droits acquis pour les Etats-Unis sur la plateforme IF Cinéma

Formulaire de demande de DVD auprès des services culturels

Proposition de cycles thématiques libre de droits USA

Contrat de collaboration avec cinéma partenaire